Association des
secrétaires généraux
des parlements francophones

Berne (Suisse), 6 au 8 juillet 2015

L'accueil des parlementaires en début de mandat

Séance de travail 3

M. Michael de la HAYE, Greffier des États de Jersey

L'île de Jersey se trouve à environ 30 kilomètres des côtes françaises et par temps clair on aperçoit très facilement depuis la côte est de Jersey la presqu'île du Cotentin en Normandie jusqu'au Cap de la Hague au nord. Par contre, bien que l'ile soit une dépendance de la Couronne britannique, Jersey se trouve à environ 130 kilomètres de la côte sud de l'Angleterre.

Avant 1066 Jersey et les autres îles anglo-normandes, c'est-à-dire, Guernesey, Sercq et Aurigny faisaient partie intégrale de l'ancien Duché de Normandie. Comme vous le savez sans doute Guillaume, Duc de Normandie, a vaincu le roi Harold d'Angleterre à la bataille de Hastings en 1066 et Guillaume est devenu à la fois Duc de Normandie et roi d'Angleterre. Après la conquête normande de l'Angleterre Jersey était donc liée à la Couronne d'Angleterre.

En 1204 le roi Philippe-Auguste de France a conquis la Normandie après la bataille de Rouen mais Jersey et les autres îles sont restées fidèles aux rois et reines d'Angleterre qui sont toujours considérés comme 'duc de Normandie' dans les îles.

Depuis 1204, en reconnaissance de la loyauté des citoyens de Jersey envers la couronne britannique face à l'ennemi français tout proche, les souverains britanniques successifs ont accordé à l'île de Jersey des droits et privilèges qui ont permis à l'île d'avoir sa propre assemblée législative, connue sous le nom des 'Etats de Jersey' et son propre gouvernement. Le parlement du Royaume-Uni à Westminster n'a pas le droit de légiférer pour nous et toutes les lois qui s'appliquent aux habitants de Jersey sont adoptées par notre Assemblée. L'île ne fait pas partie ni du Royaume-Uni ni de l'Union Européenne et ne dépend du Royaume-Uni que pour la défense et quelques aspects des relations extérieures.

Notre Assemblée se compose de 49 élus et la grande majorité des élus sont des indépendants qui n'appartient pas à un parti politique. Il n'y a en effet qu'un seul petit parti politique à Jersey, un parti de gauche, qui a 3 membres dans l'Assemblée. Nous avons donc 46 membres qui sont indépendants de tout parti politique.

L’absence de partis politiques est un facteur qui influe sur la façon dont nous accueillons les parlementaires en début de mandat à Jersey. J’imagine que dans beaucoup de parlements autour du monde l’accueil organisé par le secrétariat du parlement n’est qu’une partie de l’accueil car les partis politiques organisent aussi un programme d’accueil pour les membres du parti respectif.

Je voudrais d’abord vous expliquer la nature du programme que nous organisons et, pour conclure, je voudrais partager avec vous mes propres réflexions sur l’importance du programme.

À Jersey le programme d’accueil des nouveaux parlementaires commence immédiatement après les élections et nous avons heureusement une période d’environ 15 jours avant la première réunion de la nouvelle Assemblée. En moyen nous avons entre 12 et 15 nouveaux membres après chaque élection, l’année dernière après les élections nous avions en effet 14.

Le programme que nous avons organisé en 2014 s’est étendu sur 8 jours avec, en total, des séances sur 13 demi-journées.

Le premier jour nous invitons les nouveaux membres à venir à l’Assemblée pour visiter la Chambre des États et les autres salles qui sont à leur disposition y compris les salles des commissions. Pendant cette première session nous leur donnons des informations pratiques au sujet de la Chambre, par exemple où ils doivent siéger et les formalités au début de chaque jour de séance. Le même jour on les fait visiter les locaux du secrétariat ou le personnel leur explique brièvement la nature du travail que nous entreprenons.

Pendant le programme d’accueil les nouveaux parlementaires assistent à des présentations faites en grande partie par moi-même ou par le personnel de mon service. Les présentations couvrent les thèmes suivants –

- Les procédures au sein de l’Assemblée
- Le travail en commission
- Les questions pratiques
- Le rapport entre l’Assemblée et le gouvernement
- Les compétences nécessaires
- Les organisations interparlementaires

Pour ce qui concerne la procédure au sein de l’Assemblée nous faisons des présentations d’environ 2 heures chacune pour expliquer –

- Les procédures relatives aux questions orales et écrites, pour expliquer par exemple le nombre de questions que chaque membre peut soumettre, le nombre de mots maximum par question, les délais requis et les règles applicables au contenu des questions. En plus nous organisons une deuxième session pratique ou chaque nouveau membre nous donne des questions et nous en discutant après pour expliquer si les questions correspondent aux règles de procédure.

- Le processus de débat au sein de l’Assemblée pour expliquer par exemple que chaque membre ne peut parler qu’une seule fois, les circonstances où il est

permis d'interrompre un autre membre, le rôle du Président de l'Assemblée pendant les débats et la façon de voter.

- Les motions et les projets de loi, y compris la façon dont un membre peut présenter une motion.

- Le programme quotidien pour chaque jour de séance et le contenu de l'ordre du jour.

- Le processus pour les toutes premières jours du nouveau parlement quand il faut élire notre premier ministre et les membres de son cabinet et, ensuite, les présidents et membres des commissions.

Nous organisons également pendant le programme d'accueil une introduction au travail des différentes commissions parlementaires, par exemple la Commission des Comptes Publics, les 5 commissions d'examen et la commission de liaison.

Bien sûr il faut également pendant le programme d'accueil parler des questions pratiques qui sont peut-être pour les nouveaux parlementaires les plus importantes! Nous expliquons donc comment ils peuvent recevoir leur salaire et indemnités parlementaires, comment ils peuvent avoir accès au réseau informatique de l'Assemblée et établir une adresse email parlementaire. Sans oublier les permis de parking pour qu'ils puissent garer leur voiture. Il y a toujours beaucoup de formulaires à remplir et nous les aidons à faire le nécessaire pour les remplir.

Depuis une dizaine d'années nous avons élargi l'étendue du programme d'accueil pour expliquer aux nouveaux parlementaires le rapport entre l'Assemblée et le gouvernement. Nous invitons le fonctionnaire en chef de l'administration publique et des chefs de service du gouvernement à venir pour expliquer aux nouveaux élus d'une façon purement indépendante et impartiale les questions d'actualités, par exemple l'état des finances publiques, le système de sécurité sociale et le défi du vieillissement de la population. Ces séances sont destinées à permettre aux nouveaux élus de mieux comprendre d'une façon objective la situation actuelle de l'île quelles que soient leurs propres opinions politiques.

Après les dernières élections nous avons encore élargi l'étendue du programme avec des séances de formation autour des compétences nécessaires pour agir d'une manière effective au sein de l'Assemblée. Nous leur expliquons par exemple comment ils doivent se conformer au Code régissant les conflits d'intérêts et nous les aidons à comprendre comment ils peuvent donner des discours d'une manière plus effective. Nous invitons également un avocat du barreau criminel à venir leur apprendre comment poser des questions d'une manière effective dans les travaux de commission. Nous leur expliquons leurs droits par rapport à l'accès à l'information et les règles qui s'appliquent à la discrimination dans l'île. Finalement on organise des séances plus informelles où les nouveaux membres peuvent rencontrer le Vérificateur Général des Comptes Publics, le Procureur Général (c'est-à-dire le conseiller juridique de l'Assemblée) et le chef de l'église anglicane à Jersey qui agit en tant qu'aumônier de l'Assemblée.

Finalement nous expliquons aux nouveaux membres comment ils peuvent participer aux travaux des organisations interparlementaires dont Jersey fait partie, c'est-à-dire l'APF bien sûr mais aussi l'Association Parlementaire du Commonwealth et la British-Irish Parliamentary Assembly qui réunit les parlementaires des îles britanniques et de l'Irlande.

Pour terminer je voudrais vous donner quelques réflexions personnelles autour de l'importance du programme d'accueil.

Bien sûr le programme est essentiel pour aider aux nouveaux parlementaires de comprendre le travail de l'Assemblée mais je crois qu'il y a également d'autres avantages importants.

D'abord, chez nous, les nouveaux élus ont la possibilité de se connaitre d'une manière approfondie pendant le programme. Bien sûr certains d'entre eux se connaissent déjà avant les élections mais il y'en a toujours beaucoup qui ne se connaissent pas et j'ai toujours l'impression le premier jour du programme d'être un peu comme le directeur d'une école qui accueille la nouvelle classe au début de l'année scolaire! En 2011 et encore 2014 après les élections les nouveaux élus ont décidé de se réunir ensemble régulièrement à la fin du programme, souvent avec leur conjoints, parfois par exemple pour dîner ensemble même s'ils partagent au sein de l'Assemblée des opinions politiques très diverses. Au sein de l'Assemblée on parle parfois de 'la classe de 2011' ou 'la classe de 2014'.

En plus de pouvoir se connaitre entre eux le programme permet aux nouveaux membres de me connaitre en tant que Greffier et de bien connaitre le personnel de mon service. Depuis que je suis Greffier je trouve que cet aspect du programme est peut-être presque la chose la plus importante. C'est souvent le début d'excellents rapports entre les membres et le secrétariat et les membres nous sont toujours très reconnaissants à la fin du programme. Bien sûr il nous prend beaucoup de temps pour préparer le programme mais à mon avis le résultat mérite bien l'effort. Il est dommage qu'il nous soit donc impossible d'organiser un programme complet pour les membres qui sont élus dans les élections partielles.

Pour ceux d'entre vous qui n'organisent pas actuellement un programme d'accueil je vais conclure avec un petit conseil. Nous avons trouvé à Jersey qu'il faut agir vite après les élections pour assurer l'assistance des nouveaux élus. Autrefois on organisait des séances jusqu'à 2 ou 3 mois après les élections et parfois seulement la moitié des élus étaient présents après ce délai. Les membres étaient déjà très occupés en tant que ministre ou membre d'une commission et peut-être après 3 mois ils pensaient déjà tout connaitre! À mon avis il faut donc compléter le programme aussi vite que possible apres les éléctions.